

Compte-rendu des délibérations

Séance du 27 Juin 2016

L' an 2016 et le 27 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : CHAILLOU Laëtitia, CHOINET Patricia, DRIEU Brigitte, FRESSIER Elisabeth, GAINARD Bernadette, LESAULNIER Régine, PERRIER Raymonde, TREINEN Renée, MM : BRÉHIN Éric, BULLOT Ludovic, CAILLAUD Pascal, CHURIN Denis, DUVAL Jean-Claude, GRANDIN Jean-Jacques, PEZARD Sébastien, PRINCE Michel, ROULAND Michel, SOUTIF Guy

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BESSÉ Marie-Françoise à M. SOUTIF Guy, VAUCHOT Sophie à M. LENOIR Daniel, M. CHOPIN Yannick à M. CHURIN Denis

Excusée : Mme DE MEIJER Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 19

Date de la convocation : 21/06/2016

Date d'affichage : 21/06/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE

le : **28 juin 2016**

et publication ou notification

du : **04 juillet 2016**

A été nommé secrétaire : M. PEZARD Sébastien

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité sauf :

- la délibération D16-06-03 votée avec une abstention de Mme CHAILLOU
- la délibération D16-06-04 votée avec une abstention de M. BULLOT

Monsieur le Maire fait en préliminaire approuver le compte rendu de la séance du 23 mai 2016 : pas d'objection sur le contenu.

I - TRAVAUX-URBANISME

• Occupation du domaine public - Fixation des tarifs :

Suite à la demande de commerçants et artisans qui souhaitent utiliser le domaine public devant leur établissement à des fins commerciales, il y a lieu de fixer un tarif.

Les conseillers municipaux ont donc décidé de fixer, à compter du **01 septembre 2016**, le montant des tarifs d'occupation du domaine public à **1 €/m² par an** avec un montant minimum de **5 €/an**.

• Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.):

Après avoir rappelé que la commune avait classé, dans son P.L.U., l'ancienne friche industrielle "Modulab", d'une superficie de 14 147 m² en zone réservée n°7 pour la création d'un parc de stationnement paysager et d'une salle de spectacle, Monsieur le Maire propose, étant donné que la commune en est devenue propriétaire, de supprimer cette zone réservée afin de pouvoir l'utiliser à d'autres fins, notamment de l'habitat.

Le conseil municipal décide, avec 1 abstention, de solliciter la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs afin de lancer la procédure de modification simplifiée pour permettre l'évolution du P.L.U. souhaitée.

II- QUESTIONS DIVERSES

• Informations diverses :

* **Conseil municipal des jeunes**

Avant de faire un bilan du déplacement des jeunes à Laval le lundi 20 juin 2016, Mme DRIEU remercie Mélanie PILON ainsi que l'ensemble des élus municipaux qui se sont impliqués dans le projet conseil municipal des jeunes.

Puis, elle rappelle que, suite à la mise en place du conseil municipal des jeunes et afin de poursuivre, avec leurs professeurs, l'enseignement moral et civique, il avait été décidé d'organiser le lundi 20 juin un déplacement pour tous les CM1 et CM2 scolarisés dans les 2 écoles élémentaires de la commune (Henri Schmitt et St Nicolas) sur Laval. Ceux-ci avaient en effet tous participé au projet de conseil municipal lors des élections ainsi que lors de l'élaboration des projets. Ce déplacement avait pour objectif de leur faire découvrir concrètement 4 instances publiques au niveau départemental. Pour cela, les élèves ont été séparés en 4 groupes et répartis dans les 4 instances suivantes :

- **L'Hôtel de Ville de Laval,**
- **La Préfecture,**
- **Les Archives départementales,**
- **Le Conseil Départemental** où étaient reçus les membres du conseil municipal des jeunes.

Le Programme de la journée, un peu perturbé par le mauvais temps, s'est achevé par un temps de restitution entre les 4 groupes dans la salle polyvalente.

* **Pollution**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal de la pollution accidentelle du ruisseau « Le Merdereau » pour laquelle les pompiers sont intervenus à compter du vendredi 24 juin 2016.

Le Conseil Municipal a également :

⇒ Approuvé la rétrocession à la commune à titre gratuit des parcelles du lotissement des Petites Fontaines, cadastrées **section F n°506 d'une contenance 102 m², n°507 de 2 272 m² et n°509 de 147 m²** et décidé ainsi le classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

⇒ Autorisé Monsieur le Maire, *avec 1 abstention*, à signer la convention de servitudes avec ERDF pour des travaux sur le poste "**BT P49 Le Pré de la Colombe**".

⇒ Autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU pour les travaux de voirie 2016 concernant le lot n°3-Création d'un parking au stade avec *une moins-value concernant le terrassement et une plus-value pour la finition*, portant ainsi le montant du marché à **25 635 € H.T.**

⇒ Renouvelé le contrat d'entretien pour la porte de la Trésorerie avec la société ASSA ABLOY en optant pour la formule SILVER (2 visites + tous les déplacements en cas de panne avec remise de 10 % sur pièces détachées) d'un montant de **380 € H.T./an**, renouvelable 4 fois par reconduction tacite expresse, à compter **du 01 avril 2016**.

⇒ Modifié la délibération du 23 mai 2016 en précisant les dimensions des encarts publicitaires proposés aux différents partenaires dans le cadre de la manifestation des Boucles de la Mayenne.

⇒ Fixé à **20.00 € par enfant différent** la prestation administrative dans le cadre des accueils de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires pour la période **du 01 septembre 2016 au 31 août 2017**.

⇒ Approuvé l'actualisation du tableau des emplois à **compter du 01 septembre 2016** pour la création d'emplois aidés et la suppression d'un poste en filière administrative.

❧ DÉCISIONS DU MAIRE ❧

● **Droit de préemption urbain :**

La commune a décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées :

- **Section AC n°58, 766, 775, 224 et 225 - 6 rue Pasteur,**
- **Section AB n°59 - 1 rue du Piré,**
- **Section AD n°4 - 2 rue de la Gare,**
- **Section AD n°43 - 9 rue St Georges.**

❧ INFORMATIONS ❧

● **Conseil municipal :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- **le lundi 05 septembre,**
- **le lundi 17 octobre,**
- **le lundi 28 novembre,**
- **le lundi 12 décembre si besoin.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 30/06/2016
Le Maire
Daniel LENOIR



